



Colloque international

« Pertes et dommages climatiques : patrimoines, biodiversité, économie et justice climatique sur les littoraux du Sénégal et, plus largement, d'Afrique de l'Ouest »

Un espace de dialogue entre scientifiques, décideurs et acteurs de la société civile

Université Cheikh Anta Diop de Dakar – 31 mars et 1er avril 2026

Appel à communications

- **Dates** : 31 mars – 1er avril 2026
- **Lieu** : UCAD, Dakar
- **Zone d'intérêt** : Littoraux sénégalais et, plus largement, d'Afrique de l'Ouest
- **Organisateurs** : METE (ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique – Sénégal), APEFE, Ucoopia (ULB-Coopération & Eclósio)
- **Comité scientifique** : UCAD, UASZ, UGB, USSEIN, UAM, CSE, UNESCO, GNDR, partenaires régionaux et internationaux.



1. Contexte et portée du colloque

Face à **l'intensification des impacts climatiques sur les littoraux d'Afrique de l'Ouest** — érosion, salinisation, submersion, perte d'habitats, disparition de patrimoines naturels et culturels —, la question des **pertes et dommages** (*Loss and Damage*) s'impose désormais comme un champ central de la recherche, des politiques publiques et de l'action communautaire.

L'opérationnalisation du Fonds mondial pour les pertes et dommages, décidée à la COP 28 (Dubai) et confirmée à la COP29 (Bakou), marque une étape décisive dans la reconnaissance de ces impacts, y compris ceux de nature non économique (patrimoine, identité, santé, biodiversité).

Ce **Colloque international de Dakar en 2026** s'inscrit dans cette dynamique en proposant un **espace de dialogue entre scientifiques, décideurs publics et acteurs de la société civile**, afin de comprendre, mesurer et documenter les pertes et dommages climatiques, et d'explorer des voies de justice climatique et de résilience fondées sur la culture, la nature et les savoirs locaux.

L'événement vise à **croiser les savoirs scientifiques, techniques et communautaires** à l'échelle régionale ouest-africaine, avec une attention particulière portée aux **littoraux sénégalais et ouest-africains** et à leurs **dynamiques socio-écologiques**.

Cet événement ambitionne d'apporter une **contribution à la réflexion** sur les **pertes et dommages climatiques** en Afrique de l'Ouest, en lien avec les travaux du Mécanisme international de Varsovie, du Fonds mondial pour les pertes et dommages et de la Politique UNESCO 2023 sur le patrimoine et le climat, tout en **renforçant le plaidoyer** en amont de la **COP 31 en 2026**.

Il vise également à favoriser les **synergies** entre **universités, institutions publiques, et organisations de la société civile**, et à éventuellement poser les bases d'un réseau sous-régional de recherche et de plaidoyer consacré aux pertes et dommages des zones côtières ouest-africaines.



2. Objectifs

Objectif général :

Explorer les interactions entre **pertes et dommages climatiques, biodiversité, patrimoine culturel et justice climatique**, afin de produire des connaissances et des recommandations opérationnelles contribuant à la mise en œuvre du **Fonds mondial pour les pertes et dommages**.

Objectifs spécifiques :

1. Analyser les effets du changement climatique sur les zones côtières ouest-africaines à travers les dimensions économiques et non économiques des pertes.
2. Identifier les leviers innovants de résilience écologique, culturelle et institutionnelle.
3. Favoriser le dialogue entre chercheurs, décideurs, acteurs communautaires et institutions internationales.
4. Contribuer à la formulation de recommandations politiques et scientifiques pour l'action climatique et la gouvernance côtière.
5. Capitaliser les expériences et diffuser les acquis sous forme d'actes, policy briefs, capsules vidéo et outils pédagogiques.

3. Axes du colloque

Les communications sont attendues autour de deux **catégories d'axes complémentaires** :

A. Axes de recherche scientifique

1. **Risques côtiers et vulnérabilités** : érosion, submersion, salinisation, déplacements de populations, impacts sur les infrastructures, les habitats et les systèmes de production.
2. **Écosystèmes et biodiversité** : effets du changement climatique sur les mangroves, les herbiers, la faune et les ressources halieutiques ; services écosystémiques, santé des habitats et solutions fondées sur la nature.
3. **Patrimoine, identités et pertes non économiques** : disparition ou dégradation de sites naturels et culturels, érosion des savoirs et pratiques locales, atteintes à la mémoire et à l'identité collective, transformations sociales et symboliques des territoires.



B. Axes politiques et de gouvernance

4. **Gouvernance et justice climatique** : stratégies de gestion intégrée des zones côtières, politiques publiques, droit de l'environnement, mécanismes de compensation, financement et modalités d'accès au Fonds mondial pour les pertes et dommages.
5. **Plaidoyer, communication et savoirs locaux** : rôle des collectivités territoriales, des organisations de la société civile (OSC), des universités et des communautés dans la production, la valorisation et la diffusion des connaissances sur les pertes et dommages climatiques.

4. Formats des communications et critères de sélection

Les propositions pourront prendre la forme de :

- **Communications orales** (articles scientifiques, études de cas ou analyses comparatives) ;
- **Posters scientifiques** ;
- **Panels thématiques ou sessions spéciales** ;
- **Retours d'expérience ou initiatives de terrain illustrant des pratiques locales ou innovantes.**

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

- **Pertinence** du sujet au regard des axes du colloque ;
- **Rigueur scientifique** ou **qualité empirique** de la documentation ;
- **Intégration explicite des pertes économiques ou non-économiques** (culturelles, sociales, patrimoniales, identitaires, etc.) ;
- **Contribution** à la réflexion pour **le Sénégal** ou **la sous-région** et à la **production de connaissances interdisciplinaires.**

5. Modalités de soumission

- **Soumission via le formulaire**
- **Résumé attendu** : entre 500 et 700 mots (hors références bibliographiques), en français ou en anglais, incluant titre, mots-clés, problématique, approche méthodologique et résultats attendus.
- **Date limite de soumission** : 15 décembre 2025.
- **Notification d'acceptation** : 15 janvier 2026.



- **Remise communications finales** : 28 février 2026.
- **Publication du programme final** : Mars 2026

6. Comité scientifique

- **Président** : Pr. **Bachir DIOUF** (Université Cheikh Anta Diop de Dakar – Faculté des Sciences et Techniques)
- **Vice-présidente** : Mme **Boury Angélique DIOUF** (ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique – METE)
- **Secrétariat scientifique** : M. **Ousmane TOURE** (UCOOPIA / ULB-Coopération)
- **Membres** : chercheurs, experts et représentants d'institutions nationales et internationales, d'universités, d'organisations de la société civile et d'ONG partenaires.

7. Calendrier synthétique

Étapes	Échéance
Lancement de l'appel à communications	Novembre 2025
Date limite de réception des résumés	15 décembre 2025
Notification aux auteurs	15 janvier 2026
Remise communications finales	28 février 2026
Publication du programme final	Mars 2026
Tenue du colloque à l'UCAD	31 mars & 1 ^{er} avril 2026
Finalisation des communications pour valorisation	30 avril 2026
Livrables valorisés (actes, etc...)	Juin 2026

8. Produits et livrables attendus

- Actes scientifiques du colloque ;
- Policy briefs et recommandations pour les décideurs nationaux et régionaux ;
- Supports multimédias et capsules vidéo valorisant les savoirs locaux et les initiatives communautaires.



9. Contact

Pour toute question sur l'appel à communications ou le colloque, merci d'écrire à colloque-LD-Dakar@ucoopia.org.